



Le mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse



LOI ENGAGEMENT & PROXIMITÉ

La Commission Mixte Paritaire du 11 décembre est parvenue à un accord députés-sénateurs. Reprenons les éléments les plus saillants de cet accord :

PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

- **La fin des compétences optionnelles :**

Seules demeurent les compétences obligatoires et les compétences facultatives pour les E. P. C. I., par souci de simplification.

Par ailleurs, le poids des communes au sein des C. D. C. I. (Commissions départementales de coopération intercommunale) est portée à 50 % des sièges.

- **Le relèvement du montant maximal des indemnités des Maires et adjoints :**

La position du Sénat a été retenue, avec une augmentation automatique et graduée, selon trois tranches (+ 50 % pour les communes de moins de 500 habitants ; + 30 % jusqu'à 999 habitants ; + 20 % de 1 000 à 3 499 habitants) ; son financement est assuré par la D. P. E. L. (Dotation particulière aux élus locaux).

- **La parité :**

Députés et sénateurs se sont accordés pour définir, avant le 31 décembre 2021, de nouvelles règles électorales permettant de renforcer la parité entre les hommes et les femmes au sein des conseils municipaux et communautaires, tout en préservant la capacité de choix des électeurs.

- **Les compétences « eau » et « assainissement » :**

Le transfert de ces deux compétences à l'échelon intercommunal reste obligatoire au 1^{er} janvier prochain, avec la possibilité de report à 2026 pour les communautés de communes ; mais avec également la possibilité de subdélégation de tout ou partie de ces compétences de l'EPCI vers les communes ou les syndicats. Cette redéfinition se faisant par simple convention.

- **Le pouvoir de police du Maire :**

Les pouvoirs dont disposent les Maires pour faire respecter leurs arrêtés de police et garantir leur protection contre les violences ou les incivilités sont renforcés.

En résumé, ce texte de loi permet quelques avancées facilitant les conditions d'exercice des mandats locaux, mais il appelle de nouveaux progrès, attendus dans un texte plus ambitieux pour 2020, dit « texte 3D » (décentralisation, déconcentration, différenciation).

VICE-PRÉSIDENT
DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE
À LA
PROSPECTIVE

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF

Décembre 2019
Numéro 3

Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et
de réussite dans vos projets pour 2020.

BUDGET ET TERRITOIRES

La France vient de connaître dix années de réformes territoriales qui, trop souvent, ont fait reculer la proximité et éloigné les lieux de décisions des populations. Un nouvel acte de décentralisation a été annoncé pour le second semestre 2020. Il devra contrecarrer le principe du « *big is beautiful* » pour densifier le lien entre le citoyen-électeur et les élus locaux.

Mais quel paradoxe de voir cette annonce coïncider avec de nouvelles atteintes à l'autonomie financière des collectivités et donc à l'esprit de décentralisation ! (ex : la fin programmée de la taxe d'habitation, la suppression du Foncier non bâti pour les conseils départementaux...). Or la dynamique des territoires est liée à la liberté de choix des élus, rendant la démocratie locale plus vivante.

Je souligne que supprimer la taxe d'habitation avant d'engager la révision des valeurs locatives, repoussée aux calendes grecques, revient à figer des différences de situation profondément injustes. Quant aux départements, ils voient disparaître un impôt dynamique.

En matière de péréquation, le Gouvernement a décidé de geler la péréquation horizontale, qui permet d'attribuer aux communes les moins riches une partie des ressources des plus riches. Aussi le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), créé en 2012, est-il à nouveau gelé, alors que les recettes fiscales des communes les plus riches continuent de progresser.

Nous suivrons avec vigilance les répercussions pour la Creuse de la loi de finances 2020 (DGF, DETR, DSIL, FPIC...).

Rappelons que le Sénat a abondé de dix millions d'euros le budget de l'A. N. C. T. (Agence nationale de la cohésion des territoires) pour accompagner davantage les projets des territoires les plus fragiles.

Dans le budget de l'État, deux missions nous concernent plus spécifiquement, comme acteurs de la vie publique locale ; les missions : « Relations avec les collectivités territoriales » et « Cohésion des territoires ». Pour 2020, elles marquent une grande stabilité. Nous n'avons pas à en attendre une impulsion décisive dans la résorption des fractures territoriales, mais plutôt une situation de statu-quo.

Or un plan national pour les ruralités devient urgent car, comme l'écrit Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental de Haute-Saône : « Le processus de métropolisation dans le monde ne doit pas être contesté, mais le problème vient du fait qu'il est devenu une idéologie qui confère à la métropole, à partir du moment où on décrète son statut, une chance supplémentaire pour exister dans la compétition mondiale. En creux, cela sous-entend ainsi que les autres territoires n'ont plus voix au chapitre. »

*Mon agenda
à retrouver sur le site
www.jjlozach.fr*

Propositions de loi cosignées :

- visant à rétablir les droits sociaux des travailleurs numériques (discussion en séance publique le 15 janvier 2020) ;
- visant à réformer le régime des catastrophes naturelles (discussion en séance publique le 15 janvier 2020).

Les principaux textes examinés ou à venir :

- Proposition de loi visant à prévenir le suicide des agriculteurs ;
- Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet, dite « Ppl AVIA » ;
- Projet de loi relatif à la bioéthique (début de son examen en séance au Sénat dès la fin du mois de janvier).

Calendrier électoral

Élections municipales

1^{er} tour : 15 mars 2020

2nd tour : 22 mars 2020

Si vous souhaitez organiser :

- une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité,
- une visite du Palais du Luxembourg,

Vous pouvez me contacter au
05 55 64 14 19.

www.jjlozach.fr
Abonnez-vous à la lettre
d'information

COMITÉ DE RÉDACTION :
Équipe parlementaire

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Ma suppléante :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

Mon équipe :

Mes collaborateurs parlementaires :

CREUSE :
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jjlozach@jjlozach.fr

PARIS :

Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06